



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 novembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	61

Date de convocation

9 novembre 2023

Patrimoine – Régularisation foncière suite à la construction du Collège Joséphine Baker à St-Donat-sur-l'Herbasse

**N° de la délibération
2023-630**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 novembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON Mme Annie GUIBERT, MM. Emmanuel GUIRON, Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent BARRUYER (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Agnès OREVE, M. Gérard ROBERTON, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Une convention de partenariat en date du 5 juillet 2019 a été signée avec le département de la Drôme en vue de la construction du collège de Saint Donat sur l'Herbasse. Elle prévoyait notamment la mise à disposition par ARCHE Agglo au département des terrains nécessaires à la construction dudit collège préalablement viabilisés par la commune.

Une fois le collège construit, une régularisation du foncier était prévue entre les différentes collectivités impliquées, ce qui est aujourd'hui le cas.

Pour rappel, les parcelles concernées sont les parcelles anciennement référencées ZP 379 et ZP 423 représentant une surface totale de 33 811 m² situées sur la commune de Saint Donat sur l'Herbasse.

Considérant le plan de division foncier duquel il ressort la division foncière suivante extraite des parcelles anciennement référencées ZP 379 et ZP 423 :

- ✓ une parcelle référencée ZP 584 d'une surface de 20 346 m² destinée au département de la Drôme,
- ✓ une parcelle référencée ZP 585 d'une surface de 6 803 m² destinée à la commune de Saint Donat sur l'Herbasse,
- ✓ une parcelle référencée ZP 586 d'une surface de 5 851 m² destinée à ARCHE Agglo,
- ✓ une parcelle référencée ZP 587 d'une surface de 432 m² destinée au département de la Drôme,
- ✓ une parcelle référencée ZP 588 d'une surface de 370 m² destinée à la commune de Saint Donat sur l'Herbasse,

Considérant l'avis du bureau du 2 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 61 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la nouvelle division parcellaire,
- APPROUVE la cession à la commune de Saint Donat sur l'Herbasse des parcelles respectives ZP 585 et ZP 588 pour une surface totale de 7 173 m² à l'euro symbolique,
- APPROUVE la cession au département de la Drôme des parcelles respectives ZP 584 et ZP 587 pour une surface totale de 20 778 m² à l'euro symbolique;
- CONSERVE au profit d'ARCHE Agglo la parcelle ZP 586 pour une surface totale de 5 851 m²,
- AUTORISE le Président à signer les actes ainsi que tout document afférent à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 novembre 2023.